

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe la licence communautaire
Département d'établissement de l'entreprise	ARDECHE

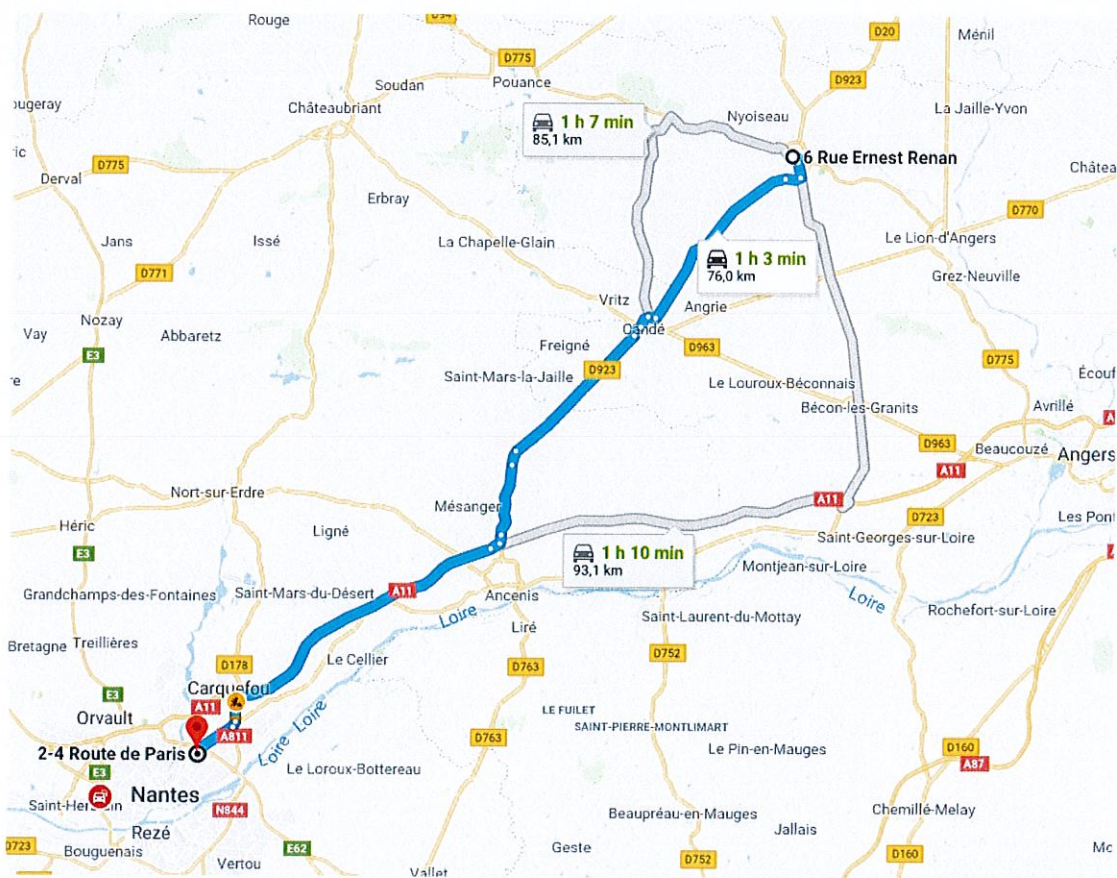
Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
<p>Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Segré Gare routière 6 Rue Ernest Renan, 49500 Segré - France</p> <p>Point GPS Google Maps : 47 6862388 -0 8763397999</p>
<p>Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Nantes La Haluchère 2-4 Route de Paris, 44300 Nantes</p> <p>Point GPS Google Maps : 47 248785 -1 520898</p>

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte Segré - Nantes
Temps de parcours	1 h 20 min
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Segré - Nantes" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an 48 places par car * 2 trajets jour * 365 = 35 040 places maximales



Origine :

Segré Gare routière
6 Rue Ernest Renan, 49500 Segré - France

Point GPS Google Maps : 47.6862388, -0.8763397999

Destination :

Nantes La Haluchère
2-4 Route de Paris, 44300 Nantes

Point GPS Google Maps : 47.248785, -1.520898

Temps de trajet : 1 h 20 min

Distance selon Google Maps : 76 kms

ANNEXE 2 – Fiche horaire SEGRE - NANTES : demande d'autorisation ARAFER du 09/01/2018

Jour de fonctionnement	SEGRE - NANTES
	Aller
	Horaire 1
Lundi	16:10
Mardi	16:10
Mercredi	16:10
Jeudi	16:10
Vendredi	16:10
Samedi	16:10
Dimanche	16:10

Jour de fonctionnement	NANTES - SEGRE
	RETOUR
	Horaire 1
Lundi	18:30
Mardi	18:30
Mercredi	18:30
Jeudi	18:30
Vendredi	18:30
Samedi	18:30
Dimanche	18:30